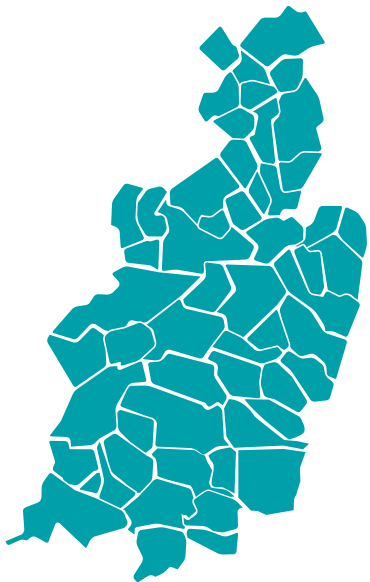


PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU, UN ENJEU PRIORITAIRE



► L'Agglo :

- 56 communes
- 215 000 habitants
- Plus de 40 stations d'épuration
- Plus de 30 000 entreprises

► Territoire actif, réputé pour sa qualité de vie et la richesse de sa biodiversité, ses cours d'eau restent néanmoins ponctuellement ou régulièrement exposés à des pollutions.

« L'opération QUALITÉ EAU, mise en œuvre par Valence Romans Agglo en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme, s'adresse à toutes les entreprises du territoire désireuses de s'inscrire dans des pratiques respectueuses de l'environnement.

Avec les moyens humains et financiers mis à disposition, QUALITÉ EAU constitue une réelle opportunité pour les chefs d'entreprise qui souhaitent améliorer la qualité des effluents rejetés.

QUALITÉ EAU permet aussi d'engager des démarches plus globales pour mieux gérer les pollutions accidentelles et chroniques sur le territoire. L'objectif poursuivi est bien une amélioration de la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines.

J'invite donc les chefs d'entreprise qui sont motivés par cette démarche à se rapprocher au plus vite des chargées de mission QUALITÉ EAU.

J'en suis convaincu, le partenariat mis en place pour accompagner les entreprises est un vrai gage de réussite pour cette opération ! »

Y. PERNOT,
Conseiller communautaire,
délégué à l'Assainissement
Valence Romans Agglo (2017)

ENTREPRISES ARTISANALES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES,

- Vous êtes soucieuses de votre impact environnemental (eau / déchets / produits dangereux) ;
- Vous souhaitez concrétiser un projet d'investissement environnemental / acquérir une technologie propre ;
- Vous souhaitez anticiper les évolutions réglementaires ;
- Vous vous interrogez sur la qualité de vos effluents ;
- Vous cherchez des solutions adaptées au traitement des effluents ainsi qu'au stockage et à l'élimination de produits dangereux ;
- Vous avez besoin d'une Autorisation Spéciale de Déversement au réseau d'assainissement.

**VOUS ÊTES CONCERNÉS ?
CONTACTEZ VOS CHARGÉES
DE MISSION « QUALITÉ EAU » !**

VOS CONTACTS :

Valence Romans Agglo :

Marine GILIBERT, Responsable de l'Unité Qualité des rejets
Émilie FRACHISSE, Technicienne rejets industriels
04 75 75 41 50 / qualite-eau@valenceromansagglo.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Drôme :

Agnès BALOGNA, Chargée de mission Environnement
04 75 78 67 43 / a.balogna@drome.cci.fr

Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Drôme :

Patricia CHAMBONCEL, Chargée de mission Environnement
04 75 48 72 44 / p.chamboncel@cma-drome.fr

Plus d'informations :
www.valenceromansagglo.fr/qualite-eau

L'Opération
« Qualité Eau »
est une démarche
partenariale financée
et mise en œuvre par :



ENTREPRISES ARTISANALES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

**ENSEMBLE, PRÉSERVONS
LA QUALITÉ DE NOTRE EAU !**

**DISPOSITIF
D'ACCOMPAGNEMENT
2016 - 2019**



Un dispositif partenarial
pour vous accompagner
dans la gestion de vos effluents,
produits et déchets dangereux

UN OBJECTIF NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DANS L'EAU DÉCLINÉ EN ACTIONS LOCALES POUR FAVORISER :

- ▶ La préservation du milieu naturel
- ▶ La sécurisation du système d'assainissement
- ▶ Mais aussi la création de conditions favorables pour les projets d'investissements environnementaux et pour la mise en conformité des rejets dans l'eau.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT DE VOTRE ENTREPRISE

- ▶ **Diagnostic eau / déchets / produits dangereux**
- ▶ Accompagnement vers la **mise en place de solutions adaptées**
- ▶ **Mise à jour administrative de votre établissement** (convention de déversement ou autorisation de raccordement au réseau d'assainissement)
- ▶ **Aide au montage de dossiers de subventions** délivrées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES QUALITÉ EAU*

Des aides financières peuvent être accordées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'Opération « Qualité Eau ».

Type d'intervention	Taux de subvention Agence de l'eau RMC	
Etudes	50 %	
Investissements relatifs aux effluents et déchets toxiques	40 %	+ 10 % PME
Investissements relatifs aux autres polluants et pollutions accidentelles	30 %	+ 20 % TPE

* Avant toute mise en oeuvre de projet, assurez-vous de son éligibilité auprès de vos Chargées de mission « Qualité Eau ». Aides financières susceptibles de varier pour l'année 2019.

CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ET IMPACTS POTENTIELS DE VOTRE ACTIVITÉ SUR LA RESSOURCE EN EAU ?

LE DISPOSITIF



Vous utilisez des **produits dangereux**, votre activité génère des **déchets** et/ou des **effluents potentiellement toxiques**,



Bénéficiez d'un **diagnostic eau / déchets / produits dangereux**, d'une évaluation de la **conformité réglementaire** de votre site et de conseils pour tout **projet d'investissement**,

grâce à « **Qualité eau** » !



LE SAVIEZ-VOUS ?

REJETS LIQUIDES :

Tout déversement d'eaux usées « non domestiques » dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par la collectivité gestionnaire de l'assainissement (Article L1331-10 du Code de la Santé Publique).

DÉCHETS DANGEREUX :

Il est interdit de déverser un déchet dangereux au réseau d'assainissement, au milieu naturel ou aux ordures ménagères (Article L541-2 du Code de l'Environnement).

PRODUITS DANGEREUX :

Des substances dangereuses, même à très faible concentration, peuvent affecter gravement voire définitivement notre environnement. Des objectifs réglementaires de plus en plus ambitieux de réduction de ces substances sont fixés pour atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques.

Identifiez les pictogrammes de danger des produits que vous utilisez !



IDENTIFIER LES RISQUES

Sources :

- Rejets liquides
- Produits dangereux
- Déchets dangereux

Absence, inefficacité, dysfonctionnement d'un système de pré-traitement, toxicité non identifiée, déversement accidentel, non-conformité réglementaire, etc.

ÉVALUER LES IMPACTS

- Contamination du milieu naturel
- Dégradation des systèmes d'assainissement collectifs
- Dangers pour la santé et la sécurité des agents assurant le fonctionnement des ouvrages d'assainissement

METTRE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS PRÉVENTIVES ET CORRECTIVES

- Actions de réduction à la source
- Optimisation des pratiques
- Mise en place de systèmes de prétraitement
- Gestion des pollutions accidentelles
- etc.

Exemples de projets subventionnés :

- *Etudes (50%) : audit de process, étude prétraitement, etc.*
- *Investissements (30 à 60%) : système de traitement de la pollution, stockage de produits et déchets dangereux, technologie propre, fontaine de dégraissage biologique, nettoyage outils de peinture, séparateurs à hydrocarbures, etc.*